

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Corporation Systèmes de Repérage Vigil

Interdit à Corporation Systèmes de Repérage Vigil, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et son rapport de gestion de l'exercice terminé le 30 avril 2007 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 13 septembre 2007.

Décision n°: 2007-MC-1977

Exploration Tom inc.

Interdit à Daniel Pauzé, Patrick Lessard, Martin Harvey, Rémy St-Jean et Stéphane Fréchette d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs d'Exploration Tom inc., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers et du rapport de gestion relatif aux états financiers prévues au Règlement 51-102 et que ces personnes ont été administrateurs ou dirigeants de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initiés de l'émetteur, ces personnes peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 13 septembre 2007.

Décision n°: 2007-MC-1961

iPerceptions Inc.

Interdit à Claude Blanchet, Barry Cracower, Jerry Tarasofsky, Denis M. Sirois, Daphne Kis, Jean Lavigneur, Martin Faucher, Daniel Taras, Richard Zeidel, Jonathan Levitt, Stephen Burns, Robert Duff Anderson, Elaine Tarasofsky, Joseph Callaghan, Adelina (Lina) Continelli, Sandra Haydon et Eric Salpeter d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de iPerceptions Inc., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers et du rapport de gestion relatif aux états financiers prévues au Règlement 51-102 et que ces personnes ont été administrateurs ou dirigeants de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initiés de l'émetteur, ces personnes peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 14 septembre 2007.

Décision n°: 2007-MC-1964

Wabi Exploration Inc.

Interdit à Wabi Exploration Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de

l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 30 avril 2007 conformément au Règlement 51-102 ainsi qu'aux obligations de dépôt des états financiers trimestriels et annuels exigés suivant la section II du chapitre II du titre III de la Loi mentionnés ci-dessus.

L'interdiction est prononcée le 14 septembre 2007.

Décision n°: 2007-MC-1972

6.5.2 Révocations d'interdiction

WEX Pharmaceuticals Inc.

Révoque la décision d'interdiction 2007-MC-1912, prononcée le 4 septembre 2007, limitée à Dr. Anh ho Ngoc et Pierre Lapalme d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de WEX Pharmaceuticals Inc. au motif que celui-ci a déposé ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire pour la période terminée le 30 juin 2007.

La révocation est prononcée le 19 septembre 2007.

Décision n°: 2007-MC-2024